

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADEMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002146

## Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Administration et gestion des systèmes et réseaux informatiques pour les petites et moyennes organisations

## Présentation de la spécialité

Cette spécialité, qui avait pour ancienne dénomination nationale « Réseaux et télécommunications » et pour intitulé « Gestion des systèmes et réseaux pour les petites et moyennes organisations », est demandée sous de nouvelles appellations pour des raisons de meilleure lisibilité mais ne change ni d'objet ni de contenu.

Elle forme des collaborateurs capables de gérer un service informatique dans des petites et moyennes organisations. Elle apporte les compétences pour garantir et optimiser l'exploitation du système informatique (postes, serveurs, réseaux, applications), faire évoluer le système, organiser et gérer le service, former les utilisateurs et intégrer le service dans l'entreprise. Les métiers visés sont ceux d'administrateur Système/Réseaux, de responsable Service informatique, de responsable de plate-forme. Elle est localisée à l'Institut Universitaire de Technologie de Lannion.

## Indicateurs

#### Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence est une formation aux objectifs réalistes et répond aux besoins du marché. L'implication des professionnels y est forte compte-tenu de leur présence au conseil de perfectionnement et dans des enseignements situés dans le cœur de métier. Les recommandations émises lors du dernier renouvellement ont, à cet égard, été suivies d'effets. L'équipe de formation est de qualité et offre un spectre de compétences diversifié. La réussite au diplôme est excellente.

Les résultats de l'insertion professionnelle sont corrects mais inégaux d'une enquête à l'autre. Ils se sont très fortement améliorés au fil des enquêtes nationales, le taux d'insertion passant de 48 à 95 % (sur un taux de réponse semble-t-il significatif pour la dernière enquête de l'année 2006). Les enquêtes à douze mois de l'IUT montrent cependant une détérioration de l'insertion pour l'année 2009 avec un taux de 64 % et 29 points de recherche d'emploi. La détérioration de la situation économique semble donc toucher tout particulièrement la formation. L'attractivité de la licence sur l'année 2009/2010 peut également être source de questionnement avec une baisse de l'effectif (19 contre 26 antérieurement) ; ce qui interpelle sur les risques liés à la concurrence entre formations voisines dans le même établissement. Enfin, la demande qui a été faite lors du renouvellement d'ouvrir le public aux étudiants de L2 n'a pu être satisfaita faute de candidats. On note cependant une certaine attractivité vis-à-vis d'étudiants de L3 ou d'écoles hors région.

- Points forts :

- Une adéquation aux besoins du marché.
- Une implication des milieux professionnels.
- Le spectre de compétences de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- L'évolution de l'attractivité et la multiplicité de ce type de formation sur l'établissement.
- L'absence de L2.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Face au problème d'attractivité et aux difficultés d'accueillir dans la formation des étudiants de licences, il conviendrait de mettre rapidement en place en L2 au sein de l'établissement un module préparatoire concernant les licences professionnelles d'informatique et des réseaux ; ce qui, d'après le dossier, fait actuellement l'objet d'une réflexion. Des actions d'information en cursus « Licence » des responsables de formation et de professionnels devraient compléter cette démarche. L'existence dans l'établissement de trois autres licences professionnelles d'objets relativement proches brouille par ailleurs la visibilité des formations. Cela devrait conduire à mieux clarifier et différencier les licences professionnelles et à adopter une démarche commune d'interpénétration des équipes de formation et de mutualisation. Parallèlement, il conviendrait que l'équipe de formation et le conseil de perfectionnement analysent les évolutions à apporter à la formation pour conforter l'attractivité et la professionnalisation de la licence. Les crédits européens doivent également être revus (et les coefficients des matières au sein des unités précisés) pour respecter la fourchette de 1 à 3 de l'arrêté de novembre 1999.